

DÉLIBÉRATION n° 2024-07-04-12.1

Supplément de subvention CASI

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 4 juillet 2024,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-1 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,

Approuve le supplément de subvention au CASI d'un montant de **5000 euros** au titre des actions de cohésion à destination des bénéficiaires du CASI.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 24
Nombre de voix pour : 24
Nombre de voix contre : 00
Nombre d'abstentions : 00

Fait à Villeurbanne, le 4 juillet 2024

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration

